

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°23 du 3 juillet 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°22

DÉCISION N° 0-31717-2009/DEF/EMM/EMO
portant détachement hélicoptère du bâtiment de commandement et de ravitaillement « Somme ».

Du 12 juin 2009

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « état-major des opérations marine ».

DÉCISION N° 0-31717-2009/DEF/EMM/EMO portant détachement hélicoptère du bâtiment de commandement et de ravitaillement « Somme ».

Du 12 juin 2009

NOR D E F B 0 9 5 1 3 7 8 S

Références :

- a) Décision n° 0-22346-2009/DEF/EMM/EMO du 3 juin 2009 (BOC N° 21 du 19 juin 2009, texte 36. ; BOEM 570-0.2.6).
- b) Décision n° 0-22347-2009/DEF/EMM/EMO du 2 juin 2009 (BOC N° 21 du 19 juin 2009, texte 33. ; BOEM 570-0.2.6).

Texte abrogé :

Décision n° 253/DEF/EMM/OPL/EMO du 4 juillet 2006 (BOC/PP 25, 2006, texte 15. ; BOEM 590.2.7) modifiée.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 590.2.7

Référence de publication : BOC N°23 du 3 juillet 2009, texte 22.

Le détachement 22S/Somme est créé à compter du 13 juillet 2009.

Le détachement 22S/Var est dissout à compter du 13 juillet 2009.

La décision n° 253/DEF/EMM/OPL/EMO du 4 juillet 2006 modifiée portant détachement hélicoptère du bâtiment de commandement et de ravitaillement Var, est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Jacques LAUNAY.